

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon**

NOR : AFSZ1530140A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon :

1. Au titre du 1<sup>o</sup> (c) de l'article D. 1432-15-1 (I), représentant de l'État : Mme Josiane CHEVALIER, préfète du département des Pyrénées-Orientales.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Alain SADORGE, titulaire, Mme Ghislaine RIDET, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Michel FERRER, titulaire, M. Laurent FOURCADE, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Jean-Christophe MORANDINI, titulaire, Mme Chantal FREZOU, suppléante, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2<sup>o</sup>, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Daniel BESSON, titulaire, M. Omar BAKIRI, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Lucien BANOS, titulaire, M. Alain MAIO, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Yves DUPONT, titulaire.

M. Laurent MISTRAL, suppléant.

b) Au titre du I (4<sup>o</sup>, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Pierre-Dominique AIGUEPERSE, titulaire.

Mme Angèle SAGNET, suppléante.

c) Au titre du I (4<sup>o</sup>, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Simon SITBON, titulaire.

M. Gérard MIRAULT, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

M. Henri PUJOL.

M. Jean-Claude ROUSSON.

Mme Évelyne BARTHEYE.

Mme Rose de MONTELLA.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Olivier GUILLEBERT, titulaire ; Dr. Olivier BADOUIN, suppléant.

Mme Carole MORLAN SALESSE, titulaire ; M. Guillaume KLEIN, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE